

**Arrêté portant constitution du Comité Social Territorial  
de la Communauté de Communes Val de Saône Centre  
n°2026-05-03**

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L251-1 et suivants,  
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Vu la délibération n°2018/05/29/17 du Conseil Communautaire du 29 mai 2018 fixant le nombre de représentants titulaires au sein du Comité Technique,  
Vu la délibération n°2018/05/29/18 du Conseil Communautaire du 29 mai 2018 fixant le nombre de représentants titulaires au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,  
Vu le procès-verbal du 08 décembre 2022 des élections professionnelles au Comité Social Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône,  
Vu la délibération n°2026/03/31/02 du 31 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,  
Considérant qu'il est de la responsabilité du Président, en tant qu'autorité ayant pouvoir de nomination, de désigner les représentants devant siéger au Comité Social Territorial au titre du collège employeur parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

La composition du Comité Social Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône Centre s'établit comme suit :

**Représentants de la collectivité**

**TITULAIRES**

Nom-Prénom	Fonction
DUMAY Renaud	Président
REIGNIER Alain	Vice-président
MARTIN Dominique	Conseiller communautaire

**SUPPLEANTS**

Nom-Prénom	Fonction
TURREL Anne	Vice-présidente
LUX Jean-Michel	Vice-président
BISIGNANO Nathalie	Vice-présidente

**Représentants du personnel**

**TITULAIRES**

Nom-Prénom	Fonction ou grade
Laura THENON	Animatrice territoriale
Sylvie BRIDAY	Adjointe administrative territoriale
Jérémie SAINT MARTIN	Agent de maîtrise

**SUPPLEANTS**

Nom-Prénom	Fonction ou grade
Alexandra PAGNIEZ	Adjointe administrative territoriale principale de 1 <sup>ère</sup> classe
Caroline FRANCON	Rédactrice territoriale principale de 1 <sup>ère</sup> classe
Stéphanie PACOUTET	Agente sociale territoriale principale de 2 <sup>ème</sup> classe

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 001-200070118-20260513-ARR\_26\_05\_03-AR



## ARTICLE 2

L'arrêté n° 2024-07-01 en date du 18 juillet 2024 portant composition du comité social territorial est abrogé.

## ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

## ARTICLE 4

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et aux organisations syndicales représentatives dans le département de l'Ain, affiché au siège de la Communauté de Communes.

Fait à Montceaux, le 13 mai 2026

Le Président,  
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président  
Renaud DUMAY